

Évaluer ses antécédents de crédit



Instructions

1. Examinez votre cas du point de vue d'un prêteur. Attribuez-vous une cote en fonction des trois C et déterminez si vous pensez qu'il vous accorderait du crédit.

Caractère

Avez-vous déjà eu recours à du crédit?
Payez-vous vos factures à temps?
Avez-vous un bon rapport de solvabilité?
Pouvez-vous fournir des références?
Depuis combien de temps demeurez-vous à votre adresse actuelle?
Depuis combien de temps occupez-vous votre emploi actuel?

Capital

Possédez-vous des biens qui pourraient servir à garantir le prêt?
Avez-vous un compte d'épargne?
Possédez-vous des placements qui pourraient servir de garantie?

Capacité

Avez-vous un emploi stable? Dans l'affirmative, quel est votre salaire?
Combien d'autres versements de prêt devez-vous effectuer?
À combien s'élèvent vos frais de subsistance?
Quel est le montant de vos dettes?
Combien de personnes à charge avez-vous?

2. Énumérez au moins cinq mesures que vous pouvez prendre pour vous constituer de bons antécédents de crédit.
3. Sortez votre calculatrice et déterminez combien vous pouvez emprunter selon la règle 20-10. Cette règle est la suivante : ne jamais emprunter plus de 20 % de son revenu net annuel (exclusion faite du loyer ou du prêt hypothécaire) ; les mensualités ne doivent pas dépasser 10 % du revenu net mensuel.
4. Vérifiez une autre source d'information sur la constitution de bons antécédents de crédit. Faites une recherche sur le Web ou visitez www.credittalk.com.